



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

TÉLÉTRAVAIL

22/10/2021

Idf Ouest

TÉLÉTRAVAIL

Déclinaison au sein de BDDF de l'accord

de Télétravail du 8 juillet 2021 : [cliquez ici](#)

Des questions contactez nous !

Télétravail pour les temps partiels

Question Cfdt :

Quelles sont les modalités pour les salariés à temps partiel ? En bénéficient-ils dans les mêmes conditions que les autres salariés ou bien au prorata de leur temps de travail ?

Réponse de la Direction :

Les collaborateurs dont le temps de travail est de 50% sont éligibles au télétravail occasionnel si leur activité / métier le permet.

Pour les autres collaborateurs, le nombre de jours télétravaillés est basé sur les rythmes de télétravail proposés par leur entité et le pourcentage de temps de travail si celui-ci est supérieur à 50% tout en respectant une présence sur site de 2 jours minimum par semaine.

Exemples :

- Une formule de 2 jours régulière pour un collaborateur à 100% permettra, pour un collaborateur à temps partiel à 80%, du télétravail avec 1 jour régulier ou 1 jour régulier et 12 jours flexibles, ou occasionnel selon les formules possibles du périmètre.

- Une formule à 1 jour régulière pour un collaborateur à 100% permettra, pour un collaborateur à temps partiel à 80%, du télétravail occasionnel selon les formules possibles.

Pour un complément d'info : [cliquez ici](#)

Vous rencontrez des difficultés , nous sommes là pour vous aider !

A noter

Télétravailleurs, vous devez contacter votre assurance habitation afin de faire spécifier dans votre contrat l'utilisation de votre domicile comme lieu de travail.

Suite à la demande de la Cfdt ,les télétravailleurs bénéficieront également d'un titre restaurant par jour télétravaillé, y compris les travailleurs occasionnels.



Sophie
CREPEAUX
06 98 54 95 03



Juan Antonio
GONZALEZ
06 67 24 54 97



Claudine
OMS
07 61 41 04 82 82



Yannick
MARGERIE
06 73 98 52 45



Valérie
VERMONT
07 64 35 74 48

Vous êtes CSI/CSEP,

cadre au forfait et votre poste est supprimé!

Suite à l'intervention de la Cfdt, votre prime de forfait sera tout de même intégrée à votre salaire même si êtes mutés sur une agence dont le forfait a été supprimé.